

LIVRET D'ACCUEIL

Résidence Autonomie « Joseph Gontier »



**Foyer logement pour personnes âgées
49 bd d'Avignon-84170 Monteux**

**géré par une association loi 1901
conventionné APL-Aide Sociale
-ouvert depuis 1983-**

SOMMAIRE

I - HISTORIQUE DE LA MAISON

II - LA PRESENTATION DE LA RESIDENCE JOSEPH GONTIER

- 2.1 La situation géographique
- 2.2 Les services administratifs
- 2.3 Les différents types d'hébergement
- 2.4 Les salles communes
- 2.5 L'environnement

III - LE FONCTIONNEMENT DE LA RESIDENCE

- 3.1 Le Conseil d'administration
- 3.2 Les personnels
- 3.3 Le Conseil de la vie sociale

IV - L'ASPECT SOCIAL

- 4.1 Population accueillie et origine
- 4.2 Liste des résidents

V - LES SOINS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX

- 5.1 Suivi médical
- 5.2 Les professionnels de santé

VI- LA RESTAURATION

- 6-1 La salle de restauration
- 6-2 L'organisation des repas
- 6-3 Les personnels et le service
- 6-4 La commission « menus »

VII- LE PROJET INDIVIDUALISE DE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

- 7-1 La fiche d'identification
- 7-2 Evaluation de l'Autonomie
- 7-3 La gestion du temps libre

VIII - LES AUTRES SERVICES

- 8-1 L'entretien du linge
- 8-2 L'entretien des studios
- 8-3 Les équipements

IX – LA SECURITE

X – LES ACTIVITES

XI – LES SERVICES A DOMICILE

XII – LA COMMUNICATION

I - HISTORIQUE DE LA MAISON

La Résidence autonomie « Joseph Gontier » porte le nom du généreux donateur qui a permis sa réalisation.

En effet, Joseph Gontier a fait don d'un terrain à la commune de Monteux afin qu'elle y réalise suivant son vœu, une Résidence pour les personnes âgées de Monteux. Elle est inaugurée le 1^{er} février 1983.

Mais, ironie du destin ! Alors que le bâtiment était en cours de réalisation, un tragique accident coûta la vie à Joseph Gontier et celui-ci n'aura donc jamais le plaisir et la fierté de voir le projet mené à son terme.

Qui était donc Joseph Gontier ?

Fils de Louise Chauvin et de Jules Adrien Gontier, coupeur en chaussures en Avignon, il naît le 1^{er} février 1898 à Châteaurenard. Il arrive à Monteux à l'âge de 3 ans et grandit dans ce village, où il fréquente l'école Béraud.

Adulte, il sera incorporé en 1918 à Château-Thierry puis de retour au pays, il se marie en 1922 avec Claudia Fabre, fille de l'artificier Jules Fabre, avant de partir à Paris où il fera commerce de fruits et légumes.

Travailleur acharné, volontaire, intelligent, ayant le goût de l'effort, celui du risque et un sens inné des affaires, il ouvre une brasserie, acquiert ou créé de nombreux magasins.

En 1932, il devient président national des importateurs d'agrumes. En 1970 enfin, il se retire de la vie professionnelle active et prend une retraite bien méritée à Monteux.

Là, il s'engage alors dans de nombreuses associations montiliennes (Don du sang, Maison des jeunes, personnes âgées...) au bénéfice desquelles il ne manque pas de faire acte de générosité.

Le 3 janvier 1981, il décèdera à la suite d'un accident, une voiture le percutant alors qu'il traversait le boulevard d'Avignon sur un passage piéton.

Par son travail, son courage, sa ténacité, son ambition et sa grande générosité, Joseph Gontier garde dans le souvenir des Montiliens, l'image d'un homme de valeur.

La Résidence Joseph Gontier peut être fière de porter son nom....

II – LA PRESENTATION DE LA RESIDENCE JOSEPH GONTIER

Le bailleur social, VALLIS HABITAT, en partenariat avec la CARSAT du Sud-Est, l'AGIRC ARRCO et la CNAV a entrepris un vaste projet de rénovation sur l'ensemble de l'établissement. Les travaux ont débuté en 2018 et se sont terminés fin 2021.

2.1 La situation géographique

La Résidence Joseph Gontier se trouve sur le boulevard d'Avignon, au numéro 49. A proximité immédiate du centre ancien de Monteux, ainsi que des commerces de proximité comme Super U ou Aldi, de boulangeries, de pharmacies et d'établissements publics tels le bureau de poste, l'hôtel de ville, etc....

2.2 Les services administratifs

La directrice ainsi que son assistante vous accueillent du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que le samedi matin de 9h à midi pour répondre à vos questions, vous renseigner ou vous aider dans vos démarches administratives.

Vous pouvez aussi les joindre par téléphone :

- L'accueil : 200
- La Directrice : 201
- Le Président : 261

Faire envoyer des documents :

Ou par mail : direction@residence-gontier.fr

2.3 Les différents types d'hébergement

Le foyer logement a une capacité de 50 places, soit :

- 3 chambres de type F1 meublées, d'une surface de 15 m²
- 41 studios de type F1 bis de 35 m²
- 3 appartements de type F2 de 50 m², prioritairement réservés aux couples.

Les étages sont desservis par 2 ascenseurs.

2.4 Les salles communes

Des salons dédiés aux différentes activités sont organisés autour d'un patio central qui offre beaucoup de clarté. Ces pièces à vivre, qui permettent aux résidents de se retrouver chaque jour, s'ouvrent sur un parc de 4 000 m².

Vous pourrez trouver dans ces différents espaces :

- Un TV grand écran, lecteur DVD, lecteur CD,
- Un bar avec distributeur de boissons chaudes,
- Une bibliothèque libre d'accès,
- Des espaces réservés aux différentes activités.
- Une salle de restaurant

Une salle de réunion, équipée d'un grand écran et d'un rétroprojecteur, permet d'organiser les formations des personnels, des visio-conférences avec d'autres associations et les réunions du conseil d'administration.

Elle peut aussi être mise à disposition des résidents pour organiser certaines activités, comme l'initiation à l'informatique, projection de films, conférences, diaporamas, etc...

2.5 L'environnement

L'établissement est doté d'un parking visiteurs de 40 places dont 2 places pour handicapés, agrémenté d'espaces verts pour rendre l'entrée plus accueillante.

Un vaste parc, arboré et clôturé, avec portail automatique, est propice à la promenade et aux activités extérieures. Situé au sud de l'établissement, en retrait de la route, il offre calme et sérénité aux promeneurs.

III – LE FONCTIONNEMENT DE LA RESIDENCE

L'association « Résidence Joseph Gontier » gère l'établissement depuis son ouverture en 1983. Locataire de Vallis Habitat, bailleur social, elle reste sous contrôle et tutelle du conseil départemental de Vaucluse CD84. C'est aussi le CD84 qui valide ses prix de journées.

3-1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de L'Association prend toutes les décisions concernant la vie de la résidence.

Il est composé de 21 personnes. Président, président délégué, Vice-Présidents, secrétaire, trésorier et autres membres actifs ou adhérents dont 3 Résidents.

Il se réunit plusieurs fois par an. Sa composition est visible sur le tableau d'affichage dans le hall d'entrée. Il recrute et supervise l'équipe des personnels.

3.2 Les personnels

Le fonctionnement quotidien est assuré par une équipe de 11 personnes, certaines exerçant leur activité à temps complet et d'autres à temps partiel.

- Service administratif : Chantal Sagnes directrice
Valérie Chevallier, secrétaire
- Service entretien des bâtiments et espaces verts :
Joseph Guerin
- Service restauration : Joaquim Permingeat, chef de cuisine
Mina Bouras, commis de cuisine,
- Services généraux : Ana Serrano, lingerie
Dominique Bana
- Service Animation : Céline Laval
- Veilleuses de nuit : Delphine Fligeat
Laetitia Carlotti
Sandrine Parra

3.3 Le conseil de la vie sociale

La Résidence Joseph Gontier a mis en place son **Conseil de la Vie Sociale** (CVS) le 8 décembre 2011.

Il est composé de:

- deux représentants des résidents,
- deux représentants des familles,
- un représentant des personnels,
- un représentant de l'association gestionnaire (CA),
- un représentant de la Direction (voix consultative).

Le CVS donne son avis et émet des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement général de l'établissement, l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, les projets de travaux ou d'équipement, l'entretien des locaux, la nature et le prix des services rendus ;

Il se réunit selon la nécessité et au minimum deux fois par an, sur convocation de son Président qui fixe l'ordre du jour des séances. Un compte rendu de réunion est affiché pour consultation et un exemplaire est transmis aux services du Conseil départemental.

IV – L'ASPECT SOCIAL

4-1 Population accueillie et origine

La Résidence autonomie Joseph Gontier accueille toute personne ayant atteint l'âge de 60 ans et sans limite d'âge. Ces personnes doivent jouir de toutes leurs facultés physiques et mentales pour permettre une vie quotidienne, collective et autonome. Cette autonomie est réévaluée chaque année.

Toutefois, des dérogations peuvent être délivrées par les services du Conseil Départemental pour des personnes âgées de moins de 60 ans et se trouvant dans des situations particulières.

Dans tous les cas, les futurs locataires doivent être capables de :

- subvenir à leurs besoins en termes d'hygiène et d'alimentation,
- préparer leur petit déjeuner et leur repas du soir,
- entretenir leur studio,
- se rendre au restaurant de l'établissement pour prendre leur repas de midi,
- participer à la vie de la Maison,
- alerter les secours en cas de besoin.

La Résidence accueille 75 % de résidents issus du Vaucluse et 25 % issus de départements différents.

4.2 Liste des résidents présents dans l'établissement

Une liste actualisée est jointe en annexe du présent livret. Cette liste est mise à jour régulièrement et peut vous être fournie sur simple demande au secrétariat.

V- LES SOINS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX

5.1 Suivi médical

L'établissement n'a pas de personnel soignant. Par conséquent, chaque résident pourra faire appel au médecin ou à l'infirmière de son choix.

En cas d'urgence joindre le SAMU en composant le 15.

5.2 Les professionnels de santé

Vous trouverez en annexe du présent document et sur le tableau d'affichage dans le hall d'accueil la liste des professionnels de santé (médecins, infirmiers (ères), podologues, laboratoire, pharmacies, etc....) exerçant sur la commune. Cette liste vous est fournie à titre indicatif. Bien entendu vous êtes libre de faire intervenir toute personne de votre choix.

VI – LA RESTAURATION

6-1 La salle de restauration

La Résidence Joseph Gontier offre une salle de restaurant spacieuse et très lumineuse. Des tables pouvant accueillir 2 à 4 personnes sont organisées autour d'un patio central.

Vous aurez la possibilité d'inviter votre famille ou vos amis. Il suffira simplement d'avertir le secrétariat ou les cuisines, la veille ou le matin avant 9 h.

6-2 L'organisation des repas

- Le petit déjeuner est confectionné par chaque résident dans son propre studio.
- Le déjeuner est servi en salle de restaurant à midi. Valérie pourra vous fournir toutes les précisions utiles. En cas d'indisposition passagère, vous pourrez ponctuellement être servi dans votre studio sur plateau.
- Le repas du soir est confectionné par vos soins. Cependant des « encas » peuvent vous être fournis et consommés dans votre studio. Se renseigner au bureau.

6-3 Les personnels et le service

Les repas sont préparés par le personnel de la Résidence. Le service « restauration » se compose d'un cuisinier, d'un commis de cuisine, travaillant selon un roulement pour assurer les dimanches et les jours fériés, et de deux agents de service qui assurent la mise du couvert, le service à table, la plonge et la remise en état de la salle.

C'est la raison pour laquelle, nous vous recommandons de prendre au moins 4 repas par semaine en salle.

Le service en salle, au départ des cuisines, s'effectue tantôt à l'assiette, tantôt en table roulante chauffante.

Cette dernière, réservée au service du plat principal, permet de conserver les aliments à la bonne température et de s'adapter aux besoins de chaque résident.

6-4 La commission « menus »

Une commission « menus » est organisée une fois par trimestre. Les résidents en sont informés par voie d'affichage et chacun peut y participer.

Le cuisinier ou le commis de cuisine, ainsi qu'un agent de service et personnel administratif animent la commission.

Les menus sont établis par l'équipe de cuisine pour le trimestre à venir, cela en fonction des produits de saison. Ils sont soumis à l'avis d'une diététicienne et des résidents. Ces derniers peuvent s'exprimer sur le contenu ou faire des suggestions.

Un compte rendu de la réunion est affiché pour consultation.

VII - LE PROJET INDIVIDUALISE DE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

Le projet de vie s'articule autour de différents axes :

- Prise en charges des soins

- Intendance et entretien de l'espace de vie.
- Régime alimentaire
- La vie sociale et la gestion du temps libre

La prise en compte de l'évolution des besoins de chacun sera une de nos priorités. Des entretiens avec vous-même, voire les familles. La concertation avec les personnels, les échanges d'informations avec les auxiliaires de vie, les infirmières libérales ou les médecins, permettront de recueillir les informations nécessaires à la mise en place de nouvelles mesures dans le but de satisfaire l'ensemble des besoins. Tout cela, dans la limite de la mission confiée aux Résidences autonomie.

7.1 Le projet personnalisé

Un projet personnalisé est réalisé dans le mois qui suit l'entrée du résident dans l'établissement. Les éléments recueillis permettent à la Direction de définir les besoins et les attentes de chacun selon les axes rappelés ci-dessus. Ce document est réactualisé en fonction des événements qui marquent la vie de chacun, en présence de l'intéressé(e), d'un membre de la famille ou d'un aidant.

Certains renseignements permettent aussi à l'animatrice d'orienter le choix des activités proposées.

De faciliter les premiers contacts et de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants.

7.2 Evaluation de l'Autonomie

Une évaluation de l'autonomie est pratiquée chaque année par votre médecin généraliste. Celle-ci est transmise pour information au CD84 à l'occasion de remise des budgets.

Lorsque l'autonomie des personnes accueillies diminue, un entretien avec la famille et l'intéressé(e) permet de réévaluer ses besoins. Ainsi une aide complémentaire peut être mise en place avec les services compétents.

Toutefois, cette mesure ne peut être que provisoire et devra déboucher, dans un laps de temps plus ou moins long, vers un placement en milieu médicalisé. Dans ce cas la Direction de l'établissement pourra faciliter les démarches de la famille en proposant des adresses d'établissements adaptés.

7.3 La gestion du temps libre

- Un service animation propose différentes activités tout au long de la semaine. Un programme, établi mensuellement, est affiché pour information.
- vous pourrez aussi aider à la mise en place et à l'organisation de manifestations qui rassemblent un grand nombre de convives,
- Contribution aux tâches matérielles, décoration des tables et de la salle, mise du couvert, etc...

VIII – LES AUTRES SERVICES

8- 1 L'entretien du linge

Un service de blanchisserie vous propose de laver votre linge. Celui-ci vous est rendu sec et plié.

8-2 L'entretien des studios

- L'entretien courant des studios est assuré par les résidents avec l'aide de leur famille ou d'une tierce personne (auxiliaire de vie, aide-ménagère, chèque emploi service, etc...). Le secrétariat de la Résidence pourra vous donner toutes informations utiles au montage du dossier.
- L'entretien des locaux (petites réparations, plomberie, électricité, etc...) est assuré par le personnel de la Résidence à la demande du résident ou de sa famille. Les demandes d'intervention doivent être signalées au secrétariat.

8-3 Les équipements

Tous les studios sont équipés de téléphone, de deux appels-malade (salle de bain et chambre), d'une prise TV avec raccordement à la TNT.

Des bornes WIFI, installées dans chaque couloir et dans le foyer (salon commun), permettent d'avoir un accès internet gratuit. Le code d'accès vous sera délivré sur simple demande au secrétariat.

IX - LA SECURITE

- En cas de problème de santé vous devez utiliser les appels-malade. Un PC de télésurveillance assure le relais avec le personnel ou les secours extérieurs 7j/7 et 24h/24.

Le personnel répond à vos appels de 7h à 18h, les veilleuses de nuit de 19h à 7h.

C'est une société de gardiennage qui interviendra la semaine de 18h à 19h et de 16h à 19h pour les week-ends et jours fériés.

- Un téléphone permet de rester en relation permanente avec vos proches, le secrétariat en journée ou avec la veilleuse de nuit ou encore avec les services de secours (samu, pompiers).
- Tous les studios sont équipés de détecteurs de fumée.
- Des caméras de vidéo-protection équipent tous les couloirs, les pièces communes et les extérieurs.

En complément des systèmes proposés par la résidence, et si vous le jugez opportun, vous pourrez vous équiper d'un système de téléassistance par une société extérieure.

Les frais d'installation et de location du matériel est à votre charge. Dans ce cas, le secrétariat pourra vous renseigner sur la marche à suivre....

X- LES ACTIVITES

Différents ateliers sont animés tout au long de la semaine. Un calendrier mensuel, affiché dans le hall d'entrée, permet à chaque résident de connaître, au jour le jour, la nature de l'activité proposée.

En fonction de leurs goûts, les résidents peuvent, s'ils le souhaitent :

- participer aux groupes de paroles,
- participer à des ateliers manuels (peinture, confection d'objets, couture, pâtisserie, etc...)
- participer aux après-midi « jeux de société »,
- participer à des sorties (olympiades des foyers logements, rassemblements intergénérationnels, etc...)
- bénéficier du transport gratuit qui s'organise une fois par semaine pour les accompagner en ville faire leurs courses.
- participer aux différents ateliers, prévention des chutes, mémoire, écriture, etc...
- goûters d'anniversaire animés par des intermittents du spectacle.
- Profiter des soins de bien-être proposés par une socio-esthéticienne

Ces activités variées sont proposées par l'équipe d'animation ou par des intervenants extérieurs.

Elles sont financées, pour la plupart, par une subvention départementale.

XI - LES SERVICES A DOMICILE

Différents prestataires, tels que coiffeurs, esthéticiennes, prothésiste dentaire, livraison de médicaments, de produits d'hygiène ou alimentaires, laverie, etcpeuvent se rendre à votre domicile sur simple appel de votre part.

Voir tableau d'affichage.

XII - LA COMMUNICATION

- Une lettre bi-mensuelle permet de vous informer sur la vie de la maison.
- L'affichage permanent et actualisé de documentations, de recommandations, d'informations sur les animations proposées dans la Maison, dans la commune ou dans les villes alentours, permet aux résidents de s'informer sur l'actualité locale.
- Tous les moyens à la disposition de l'établissement sont déployés pour inciter les familles à participer aux diverses manifestations organisées dans la Maison, repas, soirées à thèmes, apéritifs, anniversaires, vide grenier, etc...

OUVRIR L'ETABLISSEMENT VERS L'EXTERIEUR

La Résidence Joseph Gontier reste attentive aux diverses opportunités qui s'offrent à elle en terme d'échanges avec d'autres associations de la ville.

Différents accords tacites ou conventionnels nous permettent d'offrir aux résidents une grande diversité d'animations.

Cela avec des intervenants très variés.

Des contacts réguliers avec plusieurs associations de la ville permettent aussi d'enrichir nos programmes d'animations.

oo

S'ADAPTER A L'EVOLUTION DE LA POPULATION

Les exigences des « jeunes retraités » évoluent sans cesse.....

Comment les attirer à la Résidence Joseph Gontier ?

Voilà 3 ans que l'association s'est engagée, avec son bailleur social, dans une démarche de complète rénovation des bâtiments pour améliorer l'accueil et la qualité des services. Offrir des installations plus modernes et plus sécurisées.

Mais il faut rechercher aussi des solutions pour proposer un établissement attractif, dynamique, novateur et convivial.

L'association Joseph Gontier s'y emploie chaque jour et reste attentive à la qualité de l'accueil qu'elle réserve à ses futurs résidents et à leur famille.

La Direction et les personnels de la Résidence vous souhaitent un agréable séjour en leur compagnie.

